

Le petit Deûlémontois : Flash infos (Mai 2022)

Chers Deûlémontoises, Chers Deûlémontois,

Depuis quelques semaines, le printemps s'est généreusement installé dans nos maisons et jardins, et avec lui, l'espoir que ce renouveau puisse définitivement effacer les inquiétudes actuelles qui perdurent : la guerre en Ukraine, la crise sanitaire et la conjoncture qui fragilise bon nombre de foyers. Aussi, il est important de préserver nos valeurs qui sont l'esprit d'entraide et de partage, mais également notre engagement à ne pas fragiliser le pouvoir d'achat des ménages, en maintenant notre volonté de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Lors de la séance du Conseil Municipal du 28 mars dernier, les budgets (Compte Administratif 2021 et le Budget Primitif 2022) ont été adoptés à l'unanimité et, malgré la baisse des dotations et l'augmentation des matières premières et des fluides, font apparaître une bonne maîtrise de nos dépenses de fonctionnement. Je vous invite à consulter les graphiques budgétaires détaillés dans les pages qui suivent. La maîtrise saine de nos dépenses nous permet de poursuivre notre programme d'investissement, notamment la construction prochaine de la garderie périscolaire municipale et de la salle multisports. D'autre part, afin de bien maîtriser les consommations énergétiques, ces deux bâtiments seront construits de manière « durable », c'est-à-dire qu'ils seront peu énergivores en fluides, grâce notamment au matériau « Ytong » très isolant, dont ils seront dotés. Ceux-ci seront également équipés d'une pompe à chaleur alimentée par des panneaux photovoltaïques, puis les eaux pluviales seront également récupérées pour être utilisées pour l'arrosage des plantations et le nettoyage des sols. Ensuite, nous procéderons aux travaux de réfection de la salle André Dekyndt, et notamment à la rénovation de la toiture, des menuiseries et des sanitaires du bâtiment. Nos efforts budgétaires nous permettront d'améliorer la vie quotidienne de notre jeunesse, mais également de nos aînés.

Nos investissements ont également été portés sur le renforcement de la sécurité, ce qui est fondamental pour assurer la tranquillité publique. Les caméras installées au centre de la Commune permettent de couvrir les artères principales d'entrées et de sorties du village. Nous travaillons en étroite collaboration avec la Brigade de la Gendarmerie de Quesnoy-Sur-Deûle, que nous rencontrons mensuellement ; et pour la première fois, nous n'avons recensé aucun cas de vol ni de tentative de vol sur le mois dernier (avril).

Sur le volet de l'animation, cette année 2022 verra enfin le retour progressif de nos festivités communales habituelles, avec la traditionnelle foire à la brocante du samedi 27 août prochain. Nous avons déjà organisé cette année le carnaval qui, au rythme des percussions, a remporté un vif succès, ainsi que l'opération « villes et villages propres » qui a attiré de nombreux deûlémontois, soucieux de la préservation de leur environnement.

Avant les festivités communales des 27 et 28 août prochains, trois grandes manifestations ont animé ou animeront notre village : la Deûlémoniak le 8 mai, Deûle en fête le 5 juin - dont l'inauguration aura lieu le vendredi 4 juin à Deûlémont - et la fête du 13 juillet. Enfin, le dimanche 11 septembre, « Terroir en fête » clôturera le programme des festivités de l'année. Je souligne ici le précieux partenariat qui unit notre Commune avec le SIVOM Alliance Nord-Ouest, qui nous permet de vous proposer chaque année un programme festif varié et de haute qualité. Sur le volet environnemental, et pour compléter ce qui est expliqué ci-dessus sur l'opération « villes et villages propres », nous poursuivons cette année l'opération de fleurissement du village, pour laquelle la Municipalité encourage les habitants à fleurir la façade de leur maison, par le versement d'une participation financière de 10 € par habitation.

Enfin, en matière de partenariat financier, la Municipalité s'efforce de soutenir le dynamisme des associations locales, mais également des écoles deûlémontoises, qui ont un rôle prépondérant au sein de notre Commune, et contribuent à l'épanouissement de son cadre de vie.

Il est important pour la Municipalité de valoriser le travail réalisé au quotidien au service de notre population. A ce titre, je vous invite d'ores et déjà à réserver la date du vendredi 2 septembre prochain pour la première édition de la « fête des associations ». D'autre part, comme habituellement, la Commune apportera ses subventions aux associations afin de les soutenir dans leurs activités. Elle apporte également son soutien financier aux écoles communales et notamment aux classes de neige, verte ou de mer pour les familles des élèves domiciliés à Deûlémont. Cette participation aux classes de découverte a été réévaluée à 185 € lors de la réunion du Conseil Municipal du 28 mars dernier, soit 10 € supplémentaires d'aide par enfant deûlémontois.

Lors de la parution du précédent « Petit Deûlémontois » n° 18 d'octobre 2021, je relatais l'importance de l'intercommunalité au sein de nos territoires. Permettez-moi de compléter mes propos en y ajoutant le partenariat pluri-communal, qui permet aux Communes d'apporter leur soutien financier ou matériel aux projets communs intercommunaux. Dernièrement, nous avons signé une convention de partenariat avec la Ville de Saint-André qui nous a permis d'affluer les nombreux dons des deûlémontois jusqu'aux frontières de l'Ukraine, via la Pologne. Je pense également à notre Commune voisine, Warneton, qui apporte son partenariat financier à nos dépenses de fonctionnement et d'investissement sur nos bâtiments communaux mis à disposition des Warnetonois. Pour terminer, je tiens à remercier ici toutes les personnes qui ont assuré la tenue des bureaux de vote, tout d'abord mon équipe municipale, mais également plusieurs de mes concitoyens qui se sont portés volontaires pour tenir une permanence aux bureaux de vote ces dimanches 10 et 24 avril derniers, ou participer au dépouillement.

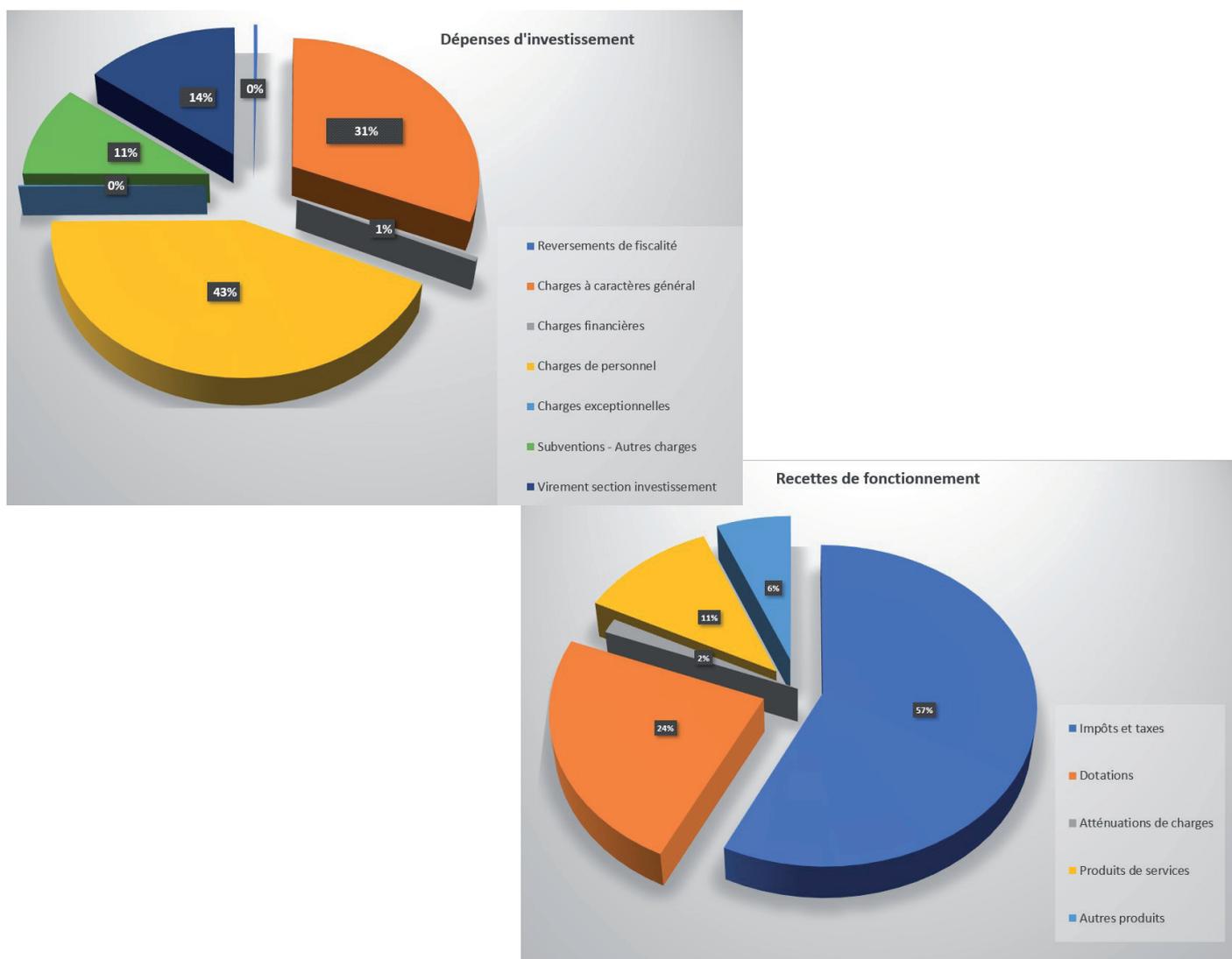
Je tenais, par ces quelques lignes, à promouvoir l'esprit de solidarité et d'entraide pour l'intérêt de notre village et des Deûlémontois(e)s, et souhaiter qu'ensemble nous puissions retrouver les moments de convivialité dont nous étions privés. C'est pourquoi, mon équipe municipale et moi-même auront beaucoup de plaisir à vous retrouver lors de nos prochaines manifestations communales.

En attendant, je vous souhaite une bonne lecture de ce fascicule, et reste à votre disposition et à votre écoute.

Bien sincèrement.

Christophe LIENART
Maire de Deûlémont

Budget primitif 2022



TROTTINETTES ÉLECTRIQUES : RESPECTONS LES RÈGLES

Elles sont de plus en plus nombreuses dans nos rues. Mais sait-on vraiment à quelle réglementation sont soumis les usagers de ces engins ?

On ne fait pas n'importe quoi au guidon d'une trottinette, pas plus qu'au volant de n'importe quel véhicule. Des entorses au Code de la Route sont pourtant observées tous les jours.

Depuis 2019, la Loi encadre plus précisément l'utilisation de la trottinette électrique :

- La trottinette est un moyen de transport individuel
- Il est interdit de circuler sur les trottoirs
- L'âge minimum pour circuler est fixé à 12 ans
- On respecte la signalisation : stops, feux rouges, priorités...
- Il est interdit d'utiliser un téléphone, des écouteurs ou un casque audio en circulant
- L'assurance est obligatoire
- La vitesse est limitée à 25 km/h
- La nuit, l'allumage des feux avant et arrière est obligatoire, comme le port d'un gilet réfléchissant
- S'il n'est pas obligatoire, on se saurait trop recommander le port du casque, qui sauve des vies en cas de chute.

Le non-respect de l'une de ces règles vous expose à une amende de 35 € minimum (135 € si vous circulez sur le trottoir).



Centre de Loisirs juillet 2022

Il se déroulera Du Lundi 11 au Vendredi 29/07 sur 3 lieux de regroupements :

La Garderie Périscolaire pour le groupe des 3-4 ans
L'École pour 5 groupes répartis selon les tranches d'âge (5 ans, 6 ans, 7 ans, 8-9 ans, 10 -11 ans)
Le Foyer Communal pour le groupe ados des 12 ans et +

Sorties prévisionnelles :

1 sortie au Parc d'Attractions BELLEWAERDE
1 sortie PRES DU HEM
1 après-midi Z'ANE ATTITUDE

Sorties piscine :

Les mercredis matins pour les 3-7 ans
Les vendredis après-midis pour les 8- 11 ans

Journées sportives :

Journée vélo à l'AHFRA avec pique-nique + une animation au Centre équestre.
Journée vélo à Quesnoy/Deûle (avec possibilité de faire du kayak)
Randonnée pédestre avec pique-nique.



NETTOYONS NOTRE VILLAGE 19 MARS 2022

Une belle mobilisation citoyenne pour rendre le village plus propre a eu lieu le 19 mars. C'est avec une organisation au top, gérée par le conseiller municipal Éric Hemelsdael, que les habitants (petits et grands) de Deûlémont et Warneton ainsi que les élus et agriculteurs des 2 communes ont prêté main-forte pour embellir notre village. Tous se sont mobili-



sés, avec bonne humeur, pour effectuer cette noble tâche, mise en place par le SIVOM Alliance Nord-Ouest dans le cadre de l'action « Villes et Campagnes propres ».



Solidarité UKRAINE

C'est un grand élan qui a motivé de nombreux Deûlémontois pour déposer en Mairie couvertures,

vêtements chauds, produits de première nécessité tels qu'hygiène, médicaments, premiers secours, puériculture... Et ce sont les élus qui, aidés de quelques jeunes du CMJ ont trié, classé et mis en carton.... Ainsi ce sont 2 véhicules bien chargés qui sont partis de Deûlémont pour St André, lieu de départ du poids lourd en direction de la Pologne, terre d'accueil de nombreux Ukrainiens. Tout ceci en espérant que cette guerre absurde et combien meurtrière cessera très vite....



CARNAVAL 26 MARS 2022

Après 2 ans de pause suite à la crise sanitaire, C'est le 26 mars sous une belle journée ensoleillée, que la commune a organisé le carnaval des enfants sur le thème de la ferme. Chacun a pu défiler dans le village au rythme des percussions du groupe « ATABAK » pour ensuite se rassembler sur la place afin d'attraper les bonbons jetés du balcon de la mairie par les élus et le CMJ (conseil municipal jeunes). Tout le monde a pu se retrouver dans



une ambiance carnavalesque pour passer un petit moment convivial

autour d'un stand buvette tenu par les membres de l'amicale de l'école Guynemer et déguster une bonne crêpe au stand des membres de l'APEL de l'école du sacré cœur.



Merci à tous pour votre participation et rendez-vous l'année prochaine !!!



Concert Gospel

C'est en collaboration avec l'Association St Symphorien que la Municipalité a organisé le 26 mars dernier un concert Gospel dans notre belle église. Le groupe Gospel Glory dirigé par Magloire Nouchet a enchanté plus d'une centaine de participants, ceci non seulement grâce à l'excellente acoustique de l'église mais aussi grâce à l'enthousiasme qui a gagné l'assemblée. Encouragés par les choristes, les participants en effet ont repris avec entrain le refrain de certains chants comme « Oh mamy blues ».... Ce fut une soirée marquée du signe de la joie et de la fraternité car une quête fut effectuée en faveur de l'école de musique de Lomé, capitale du Togo.



Un rappel sur la réglementation en matière de tonte du gazon...

L'arrivée du printemps annonce la reprise de la tonte de gazon.

Afin de ne pas importuner votre voisinage, la réglementation a fixé «quelques règles»



En règle générale, la tonte s'effectue du lundi au vendredi entre 8 h 30 et 12 h 00, et de 14 h 00 à 19 h 30 ; le samedi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00
le dimanche et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00.

Information sur l'arrivée des nouveaux compteurs GAZ



Les foyers Deûlémontois ayant un compteur Gaz ont reçu ou recevront prochainement un courrier émanant de GRDF concernant l'arrivée de nouveaux compteurs GAZ communicants, ceci afin que vous puissiez maîtriser et suivre au mieux vos consommations d'énergie. Je tenais à vous informer que ce courrier de GRDF qui est actuellement en cours de transmission auprès des Deûlémontois, est bien un document officiel. Cependant, en parallèle, je me permets d'ajouter qu'il convient de rester vigilant sur le démarchage à domicile qui pourrait avoir lieu durant cette campagne de changement des compteurs. Sachez à toutes fins utiles que, sauf autorisation expresse de notre part, la Commune a pris un arrêté municipal interdisant tout démarchage à domicile. En conséquence, par prudence, ne laissez jamais entrer un démarcheur en votre domicile et ne signez aucun document immédiatement.



Élections présidentielles 10 & 24 avril

	Voix	%
Nathalie ARTHAUD	6	0.53
Fabien ROUSSEL	24	2.14
Emmanuel MACRON	401	35.74
Jean LASSALLE	22	1.96
Marine LE PEN	308	27.45
Eric ZEMMOUR	72	6.42
Jean Luc MELENCHON	148	13.19
Anne HIDALGO	9	0.80
Yannick JADOT	33	2.94
Valérie PECRESSE	55	4.90
Philippe POUTOU	8	0.71
Nicolas DUPONT AIGNAN	36	3.21

	Voix	%
Emmanuel MACRON	600	55.76
Marine LE PEN	476	44.24

Concours du meilleur pâtissier

Qui sera le meilleur pâtissier-kid 2022 ? C'est une première sur Deûlémont et franchement après coup on peut se dire que la réussite était au rendez-vous de cette journée du 7 Mai 2022. « En avant les créations » était le thème lancé par nos jeunes du CMJ, groupe à l'initiative de ce projet, idée émise sur certaines professions de foi des candidats en décembre 2020.

Si réussite il y a, il faut d'abord la mettre au mérite des concurrents au nombre de 17, répartis sur 10 postes de travail. Le sérieux, l'enthousiasme à montrer leurs compétences en pâtisserie avec aisance



pour certains mais pour tous une concentration efficace, il suffit de voir les résultats sur la table des réalisations : Deûlémont a un incroyable talent.

Les inscriptions ouvertes le 24 mars ont tout de suite montré l'enthousiasme de nos jeunes pâtissiers, Camille la première sur la liste, sa maman y a cru, est sur le podium. Félicie, le soir du concours, préparait déjà une nouvelle recette pour le prochain challenge, l'an prochain, c'est une obligation !

Ah ! Il fallait les voir s'activer devant leurs ustensiles de cuisine, certains un peu stressés, cherchant les ingrédients pour leur recette, d'autres s'organisant sur le plan de travail comme de vrais pros.

Nous avons un jury composé de cinq personnes. Hélène, représentant l'Auberge des Roloirs ; Sylvie, adjointe au maire ; Ludivine, conseillère municipale ; enfin Paul et Alexis membres du CMJ. Leur travail réalisé avec beaucoup de sérieux consistait à évaluer les candidats sur 13 critères regroupés en 4 thèmes : la réalisation, le visuel, la cuisson/texture et surtout le moment le plus agréable, la dégustation. Le choix fut difficile tant les réalisations étaient de qualité. C'était un concours, donc il y a un classement, Quentin et Lucie, en duo sont arrivés en tête suivis de près par Camille et Louise qui elles étaient en solo.

Les autres concurrents n'ont pas démerité tant leurs prestations étaient à la hauteur de ce qu'il est possible d'attendre de jeunes. Leur participation est déjà un événement pour nous adultes, leur spontanéité et leur sérieux nous ont vraiment étonnés et nous les en remercions chaleureusement.

Grâce à l'aide de l'équipe municipale et de parents volontaires, cette journée bien édulcorée nous a enthousiasmés et a suscité des vocations.

S'affronter, comparer, concourir, faire valoir ses compétences, sa patience, analyser.....à chacun de garder en mémoire ce qu'il a vécu.

Un très grand merci à Camille, Gabin, Faustine, Samuel, Maxence, Quentin, Lucie, Maïssa, Mathilda, Charlotte, Eden, Eléonore, Louise, Félicie, Rose, Gustave et Marceau, grâce à vous notre journée fut très ensoleillée.

Merci aussi tout particulièrement à Paul et Alexis membres du CMJ et jury, pour leur disponibilité.

Merci à l'équipe municipale, pour la confiance donnée dans des projets innovants.

Rendez-vous certainement l'an prochain avec peut-être une autre formule mais tout aussi agréable.



La Deûlémoniak

Organisée pour la première fois en 2019, la Deûlémoniak est devenue un rendez-vous à ne pas manquer le 8 mai à Deûlémont. Près de 250 participants ont parcouru le circuit allant de 6 à 26 kms avec comme cadre idyllique le port de plaisance.

«L'objectif est de créer une course sympa autour du sport et faire un peu bouger les gens» dixit Franck WAMBRE

président du club Valmo Raid organisateur de cette journée. De plus, une course réservée aux enfants fut la nouveauté de cette année

Une journée joyeuse et conviviale qui a permis à tous les amateurs de course à pied de la région de passer un bon moment, et ce, pour la bonne cause, puisqu'une partie des recettes a été reversée à l'association «la vie A'dorée» qui lutte contre les cancers pédiatriques.



Reconnaissance d'un enfant d'un couple non-marié

Lorsque les parents de l'enfant ne sont pas mariés, la filiation s'établit différemment à l'égard du père et de la mère. Pour la mère, il suffit que son nom apparaisse dans l'acte de naissance pour que la maternité soit établie. En revanche, pour établir sa paternité, le père doit faire une reconnaissance (avant ou après la naissance).

Avant la naissance

Le père et la mère peuvent reconnaître leur enfant avant la naissance ensemble ou séparément. Cette démarche peut se faire dans n'importe quelle mairie.

L'officier d'état civil remet une copie de l'acte de reconnaissance qu'il faudra présenter lors de la déclaration de naissance.

Au moment de la déclaration de naissance

Dès lors que le nom de la mère figure dans l'acte de naissance de l'enfant, la filiation maternelle est automatique et la mère n'a pas de démarche à faire.

En revanche, pour établir la filiation paternelle, le père doit reconnaître l'enfant. Il peut le faire à l'occasion de la déclaration de naissance, c'est-à-dire dans les 3 jours qui suivent la naissance. Elle est alors contenue dans l'acte de naissance de l'enfant.

Après la déclaration de naissance

Dès lors que le nom de la mère figure dans l'acte de naissance de l'enfant, la filiation maternelle est automatique et la mère n'a pas de démarche à faire.

En revanche, pour établir la filiation paternelle, le père doit reconnaître l'enfant. Il peut faire cette reconnaissance dans n'importe quelle mairie.

La mairie de naissance indiquera cette reconnaissance en mention de l'acte de naissance de l'enfant ainsi que dans le livret de famille.

Pièces à fournir

- dans tous les cas : pièce d'identité du ou des déclarant(s)
- un justificatif de domicile, daté de moins de trois mois, au nom et prénom du déclarant
- en cas de reconnaissance postérieure, il est conseillé, si on le possède, de se munir d'un acte de naissance de l'enfant ou du livret de famille.

AGENDA

Dans la Commune

Les 3-4-5 juin 2022 : Deûle en Fête

Vendredi 17 juin 2022 : Fête de la Musique (péniche JASI II)

Samedi 25 juin 2022 ; Fête de l'École du Sacré Cœur

Samedi 02 juillet 2022 : Fête de l'École Guynemer

Samedi 27 et dimanche 28 août, fêtes communales

Samedi 10 et dimanche 11 septembre : Dans le cadre de Terroir en Fête, en partenariat avec la MEL et le SIVOM, Court-Circuit, parcours artistique (pictural, musical et convivial) à la découverte de notre territoire et à la rencontre des habitants

La remise des dictionnaires offerts par la municipalité se fera le 25 juin pour l'école du sacré coeur et le 02 juillet pour l'école Guynemer.

Salle André DEKYNDT

Samedi 4 juin au Port de Plaisance : MuMo 2 : expo mobile Utopia Lille 3000

Dimanches 12 et 19 juin 2022 : Élections Législatives

Vendredi 16 et samedi 17 septembre : En partenariat avec Lille 3000, Planétarium itinérant.

Dimanche 11 décembre : Exposition Artdeûlys : à la découverte des talents deûlémontois.

Complexe sportif Jean SIX

Mercredi 13 juillet, fête nationale.

Vendredi 2 septembre de 17 à 21 h «fête des associations»

Port de plaisance

Samedi 10 et dimanche 11 septembre: Terroir en fête

